

# Règlement du Challenge d'été ARAM95 / 2017

## Organisation

Ce challenge est à l'initiative du bureau de l'ARAM95, seul responsable de son organisation. Les participants quant à eux doivent impérativement respecter la réglementation radioamateur en vigueur, les organisateurs ne pouvant être tenus responsables des manquements éventuels.

## Objectifs

Favoriser les contacts entre radioamateurs du Val d'Oise et créer une émulation entre eux lorsque habituellement, à cette période, le trafic a tendance à ralentir. Favoriser également le trafic en portable ou en mobile lors des QSY.

## Participants

- Ne peuvent participer à ce challenge que les stations dites du 95, c'est à dire dont l'adresse de résidence déclarée à l'ANFR indique qu'elle est située effectivement dans le Val d'Oise pendant toute la durée du concours.
  - Sont toutefois assimilées les stations situées hors du Val d'Oise mais adhérentes d'une association radioamateur du Val d'Oise au moment du Challenge : ARAM95, ADRASEC95, Radio-Club de TAVERNY.
  - Sont également autorisées à participer les stations attestant d'une résidence radioamateur passée dans le Val d'Oise, quelque soit leur lieu de résidence actuel.
- En conséquence et pour répondre à l'objectif de ce challenge, ne devront être saisis QUE les QSO dont les deux participants entrent dans une des 3 catégories ci dessus.

## Dates

Du 15/06/2017 [00h00Z] au 15/09/2017 [23h59Z]

## Bandes et modes

Toutes les bandes radioamateurs HF, VHF , UHF, SHF et tous les modes AM, FM, SSB, CW ainsi que tous les modes numériques. (Les différentes vitesses d'un même mode ne seront pas prises en considération)

## Points QSO acquis

- **Conditions particulières**
  - Un seul QSO déclaré avec la même station par jour, par bande et par mode.
  - Un QSO n'est réputé valable que si l'une des deux stations au minimum a son QTH dans le Val d'Oise.
- **Barème de points**
  - Si les deux stations d'un même QSO ont toutes les deux leur QTH ( fixe ou portable ) dans le Val d'Oise, chaque station se voit attribuer 1 point pour ce QSO.
  - Si l'une des 2 stations est en portable ou mobile dans un autre département que le Val d'Oise, le nombre de points passe à 3 pour chacune des stations.
  - Si l'une des 2 stations est en portable ou mobile à l'étranger, le nombre de points passe à 5 pour chacune des stations.

- **Coefficients multiplicateurs**

- 1 coefficient multiplicateur sera appliqué pour chaque nouveau département vers ou depuis lequel un QSO est établi avec une station dite du 95. Un même département ne peut faire bénéficier un participant que d'un seul coefficient multiplicateur pendant toute la durée du challenge

- 1 coefficient multiplicateur sera appliqué pour chaque nouveau pays vers ou depuis lequel un QSO est établi avec une station dite du 95. Un même pays ne peut faire bénéficier un participant que d'un seul coefficient multiplicateur pendant toute la durée du challenge.

### **Total des points et Classement**

Le total des points sera calculé en multipliant le nombre de points QSO acquis par le nombre de coefficients multiplicateurs obtenus par une station. Il n'y aura qu'un seul classement général et les trois premiers seront récompensés lors de l'Assemblée Générale 2016 de l'ARAM95.

### **SWL**

La participation des SWL du Val d'Oise sera appréciée et ils bénéficieront du même traitement points / coefficients que les stations participantes. Par contre ils ne donneront pas de points aux stations entendues. Ils feront l'objet d'un classement séparé.

### **Skeds :**

Les skeds sont autorisés. (téléphone, mail, forum, cluster, etc ...).

### **Comptes rendus**

Les logs devront être saisis sur un formulaire spécifique qui est mis en ligne sur le site de l'ARAM95 dès le premier jour du challenge. Il restera accessible encore 15 jours après la fin du challenge. Chaque participant devra veiller à la qualité de sa saisie pour éviter des pénalités. (ex : call incomplet, horaires non UTC, contacts avec des stations qui ne seraient pas du 95, doublons etc )

### **Conditions de participation**

il sera si possible fait référence au « Challenge ARAM95 » en début et fin de chaque QSO.

Les concurrents s'engagent par ailleurs à se conformer :

- au présent règlement

- aux conditions de leur autorisation administrative

- à l'esprit et aux règles de courtoisie prévalant entre les radioamateurs

Toute contestation sera arbitrée par le bureau de l'ARAM95 dont les décisions sont sans appel.